

VILLE
DE
PAMIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS MUNICIPALES**

N° : 23-007/MM/SL

**DEPOT
D'UNE DECLARATION
PREALABLE**

**REALISATION D'UNE
FRESQUE MURALE**

**ECOLE GABRIEL
FAURE**

**14 RUE EMILE
GAILLARD**

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 susvisé,

Vu l'alinéa numéro 21 de la délibération du 03 juillet 2020 déléguant à Madame le Maire la mission de procéder, sur l'ensemble de son territoire et quelle que soit la nature de l'opération, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux,

Vu le projet de la Commune de Pamiers de réaliser une fresque murale école Gabriel Fauré située 14 rue Emile Gaillard,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le dépôt de la déclaration préalable relative à la réalisation d'une fresque murale à l'école Gabriel Fauré située 14 rue Emile Gaillard.

Article 2 : d'autoriser Monsieur Alain ROCHET, 1^{er} adjoint, à signer et à déposer, au nom et pour le compte de la mairie de Pamiers la déclaration préalable.

Article 3 : La présente est inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Fait en l'Hôtel de Ville, le dix-neuf janvier deux mille vingt-trois.

Pour extrait conforme au Registre.

Le Maire,
Frédérique THIENNOT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte
après transmission en Préfecture le
après publication le 01/02/2023